



Enregistrement des naissances

Points de stratégie de l'Unicef

Sources Unicef :

Séminaire d'experts sur l'état civil, 18 – 19 octobre 2017 Paris
Mirkka Mattila Spécialiste en Protection de l'enfant et Etat civil -
UNICEF Bureau Régional pour Afrique de l'Ouest et du Centre, Dakar, Senegal

Synthèse Luisa Fenu, Chargée de Plaidoyer international et Programmes –
Unicef FRANCE

Rapport Nations Unies Haut commissariat aux Droits de l'Homme, Unicef, Plan

Le droit de l'enfant à l'enregistrement à la naissance et à l'identité légale

Article 7 (Convention relative aux droits de l'enfant/1989)

L'enfant est enregistré aussitôt sa naissance et a dès celle-ci le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux.

Les Etats parties veillent à mettre ces droits en œuvre conformément à leur législation nationale et aux obligations que leur imposent les instruments internationaux applicables en la matière, en particulier dans les cas où faute de cela l'enfant se trouverait apatride.

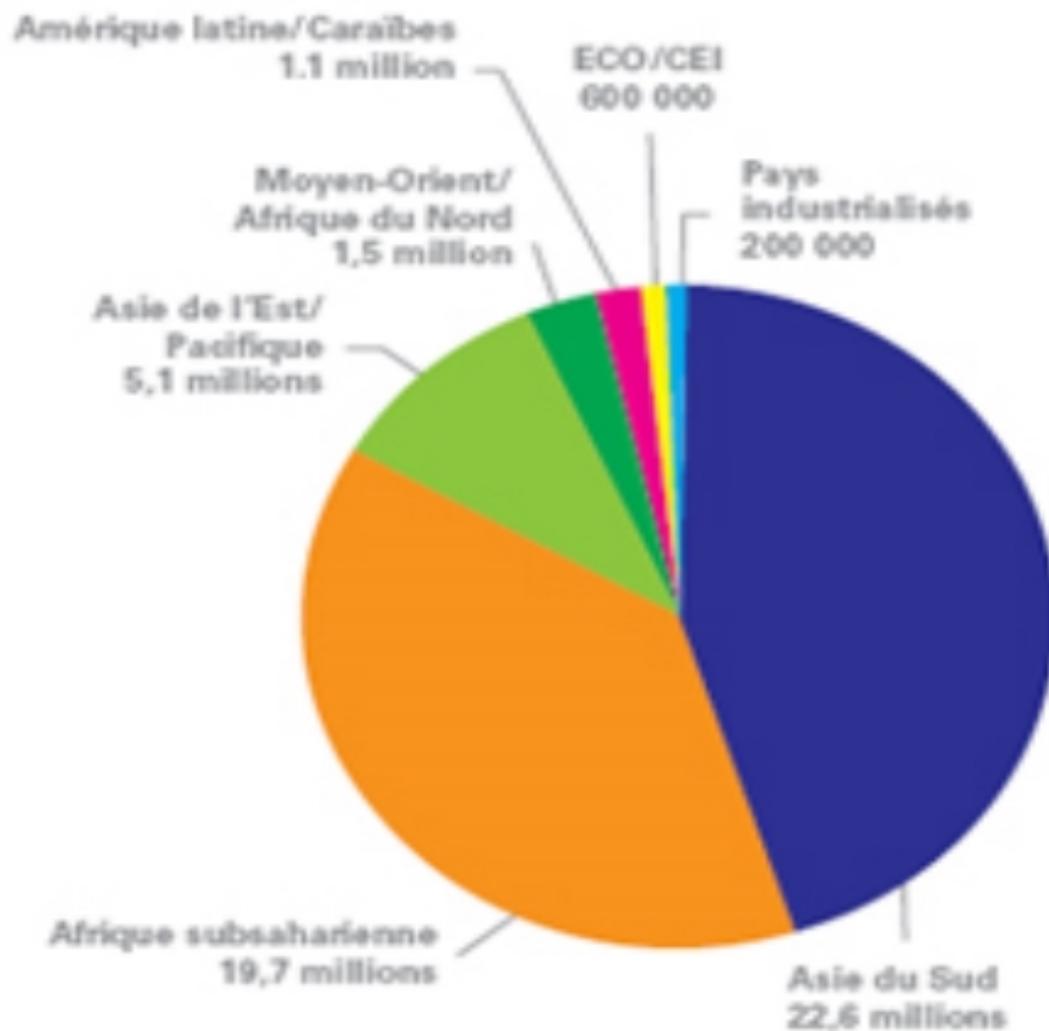
Article 6 (Charte africaine des droits et du bien-etre de l'enfant/1990)

1. Tout enfant a droit à un nom dès sa naissance;
2. tout enfant est enregistré immédiatement après sa naissance;
3. Tout enfant a le droit d'acquérir une nationalité;

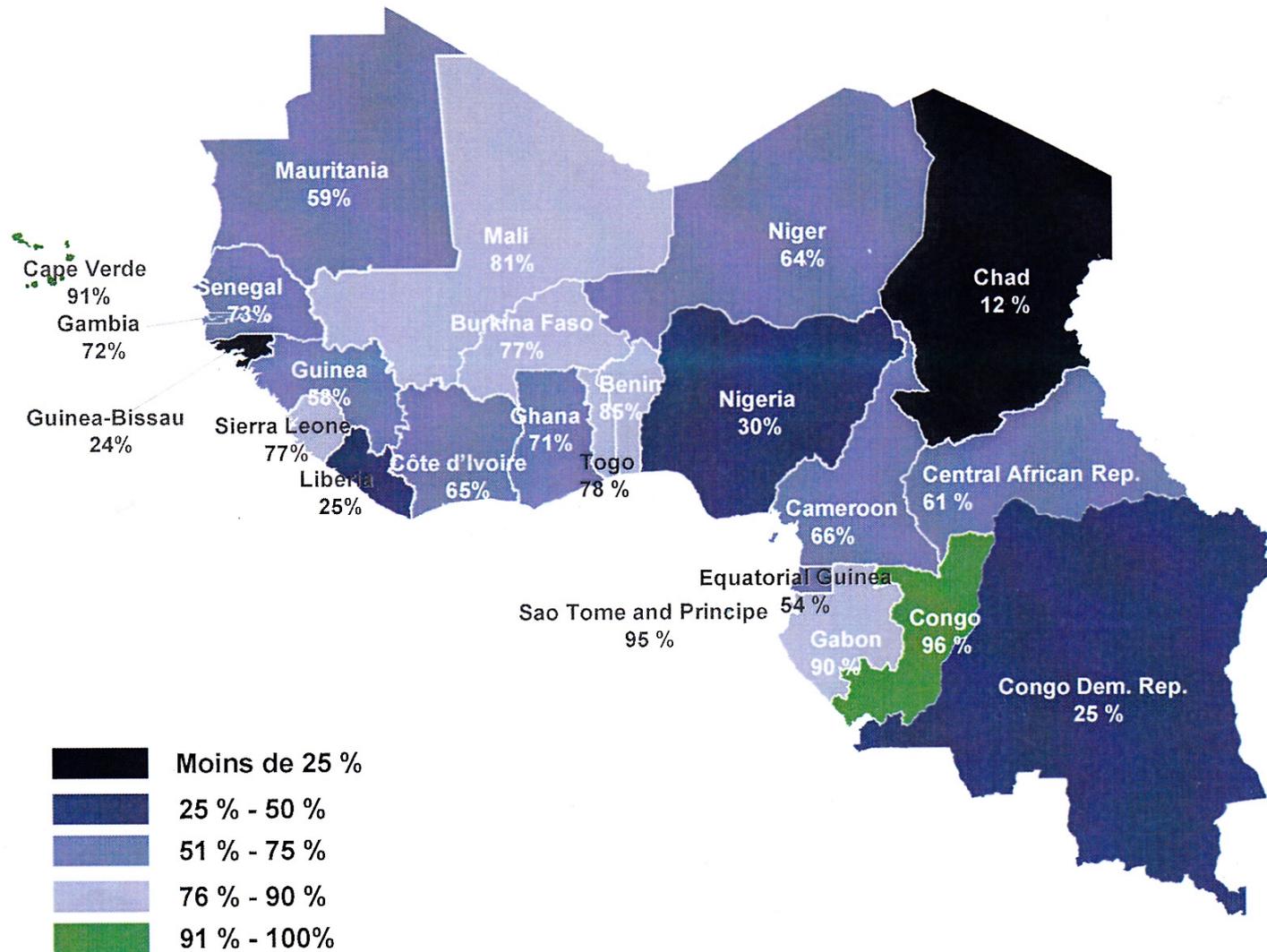
Les Etats parties à la présente Charte s'engagent à veiller à ce que leurs législations reconnaissent le principe selon lequel un enfant a droit d'acquérir la nationalité de l'Etat sur le territoire duquel il/elle est né(e) si, au moment de sa naissance, il/elle ne peut prétendre à la nationalité d'aucun autre Etat conformément à ses lois.

ENVIRON 51 MILLIONS D'ENFANTS NÉS EN 2006 N'ONT PAS ÉTÉ DÉCLARÉS

Nombre de naissances annuelles qui ne sont pas déclarées, par région (2006)

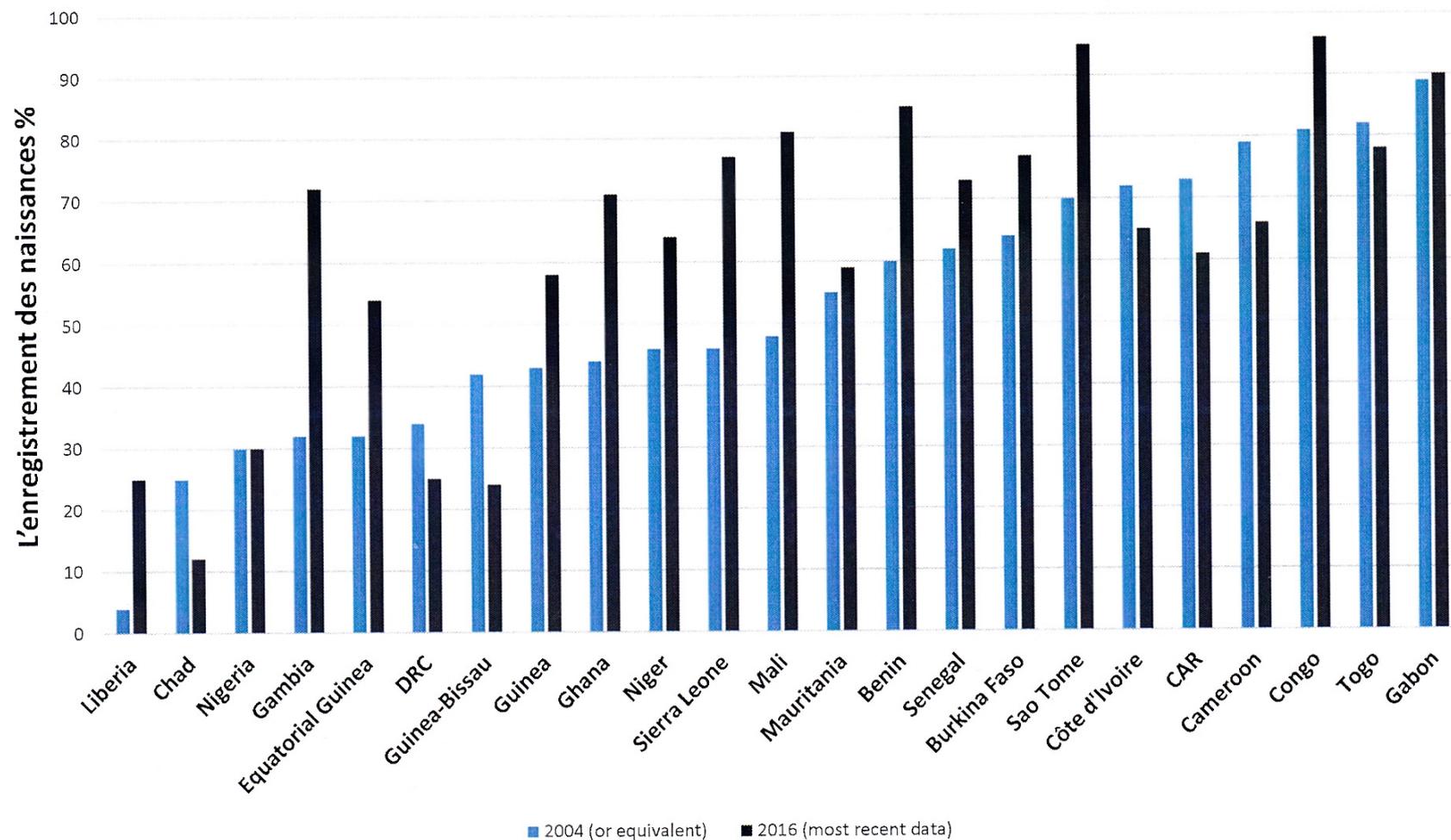


Taux de déclaration en Afrique de l'Ouest et du Centre

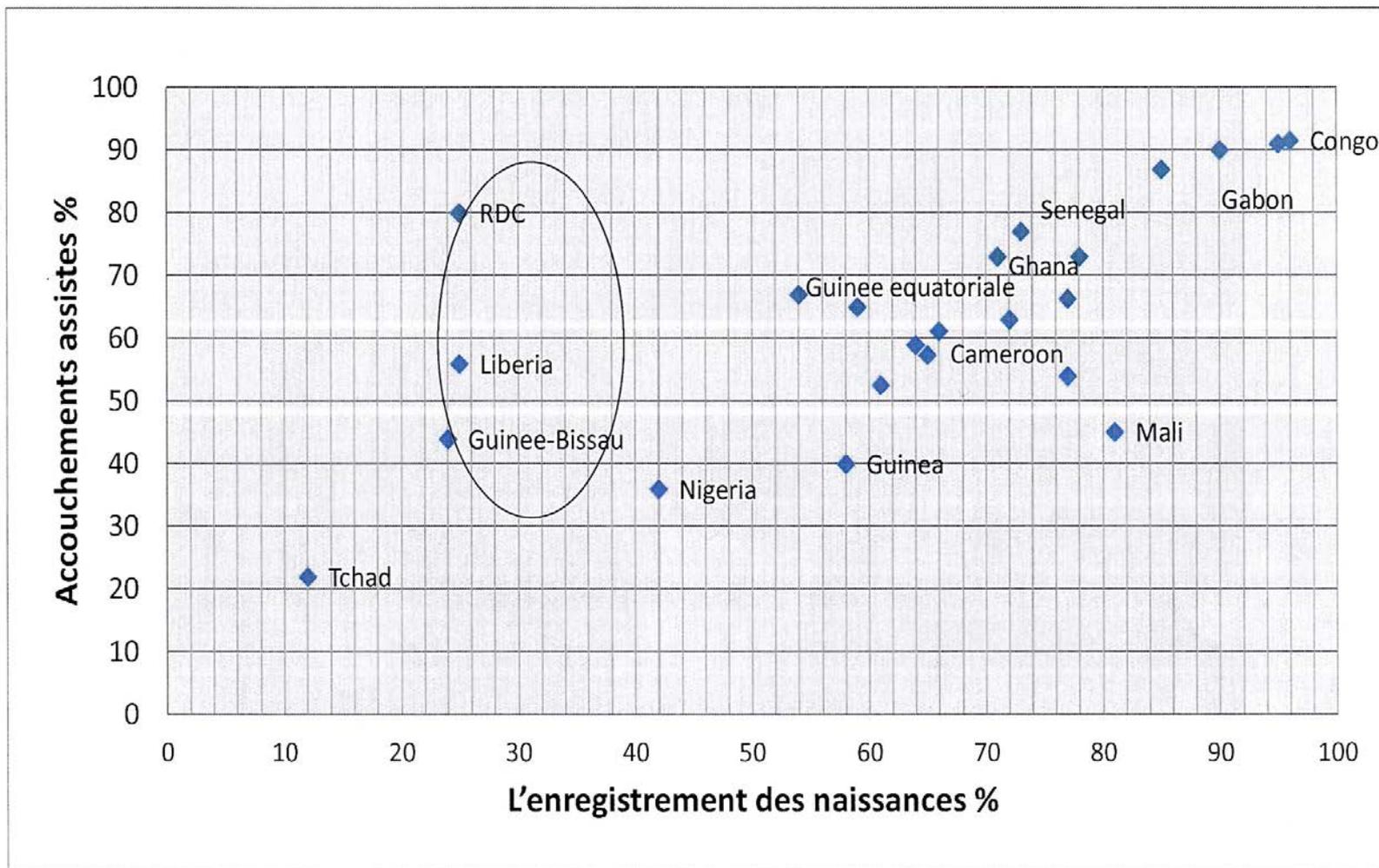


Source: UNICEF global databases, 2017, based on DHS and MICS, 2010-2015

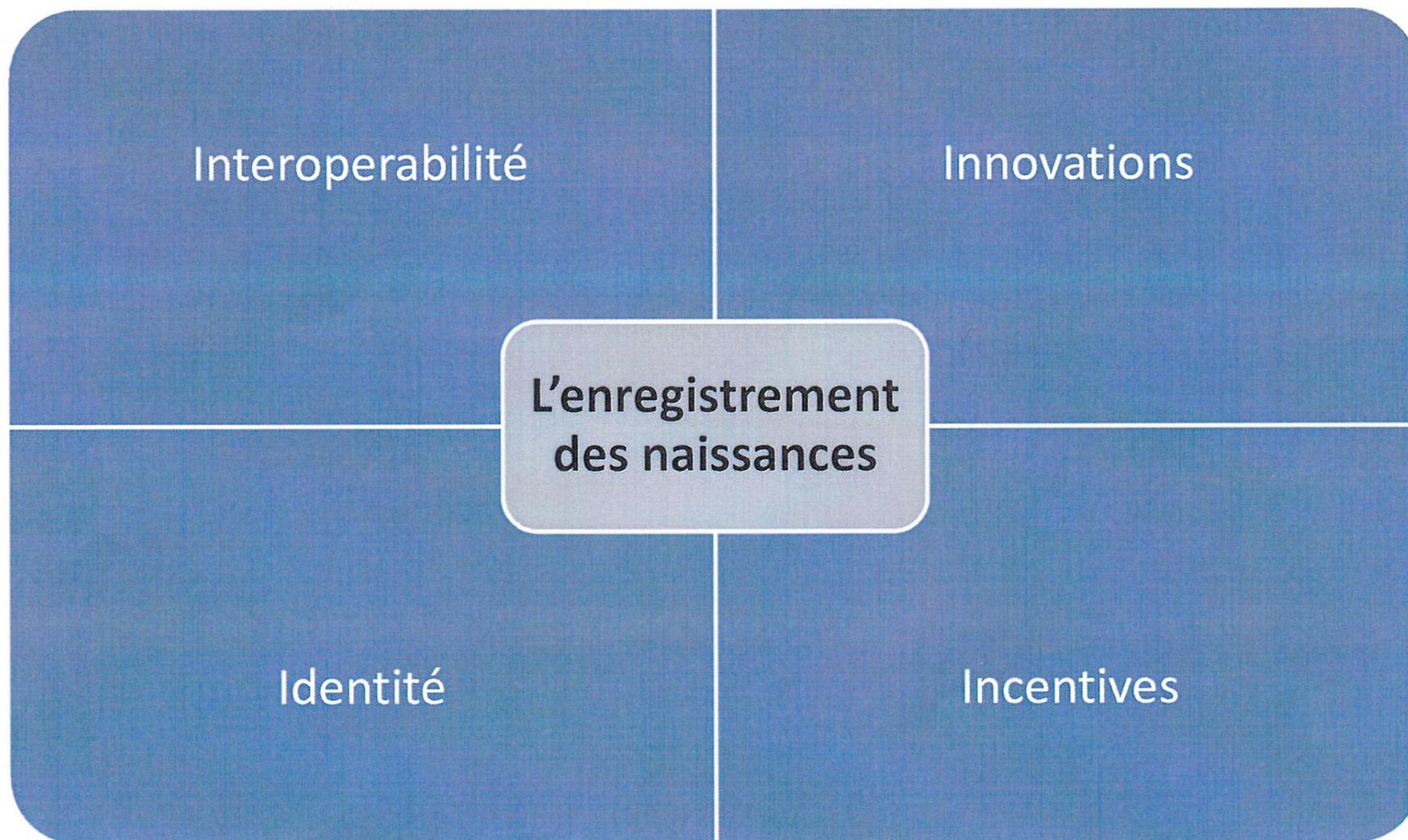
Taux de déclaration en Afrique de l'Ouest et du Centre - Tendances 2004 - 2016



Les opportunités - Services de santé maternelle



Les nouvelles stratégies de l'UNICEF dans le cadre de APAI –CRVS



Les nouvelles stratégies de l'UNICEF - Interoperabilité



Les nouvelles stratégies de l'UNICEF - Innovations



REGION DE KASSA
LEVEE DE KASSA
COMMUNE DE KABOILA

REGION DE KASSA
LEVEE DE KASSA
COMMUNE DE KABOILA

STATISTIQUE DES FAITS D'ETAT CIVIL DE LA COMMUNE DE KABOILA EN 2014

NOM	COTITE	MARIAGE			DIVORCE		
		M	F	T	M	F	T
MALE							
Kaboula		22	25	47	22	04	22
Mandela		7	8	15	0	0	0
Quanhara		0	0	0	0	0	0
Nankarobougou		13	38	51	0	0	0
Totaux		42	71	113	22	04	22
FEMELLE							
Kaboula		17	21	38	16	0	16
Mandela		16	15	31	20	0	20
Quanhara		1	0	1	0	0	0
Nankarobougou		18	19	37	0	0	0
Totaux		52	55	107	36	0	36
TOTAL		94	126	220	58	04	58
MALE							
Kaboula		25	34	59	28	0	28
Mandela		11	16	27	12	0	12
Quanhara		0	0	0	0	0	0
Nankarobougou		35	57	92	12	0	12
Totaux		71	107	178	52	0	52
FEMELLE							
Kaboula		21	28	49	24	0	24
Mandela		15	9	24	0	0	0
Quanhara		0	0	0	0	0	0
Nankarobougou		8	3	11	0	0	0
Totaux		44	40	84	24	0	24
TOTAL		115	147	262	76	0	76
MALE							
Kaboula		20	18	38	21	0	21
Mandela		0	0	0	0	0	0
Quanhara		0	0	0	0	0	0
Nankarobougou		27	25	52	0	0	0
Totaux		47	43	90	21	0	21
FEMELLE							
Kaboula		11	9	20	0	0	0
Mandela		2	1	3	0	0	0
Quanhara		0	0	0	0	0	0
Nankarobougou		17	24	41	0	0	0
Totaux		30	34	64	0	0	0
TOTAL		77	77	154	21	0	21
MALE							
Kaboula		18	15	33	21	0	21
Mandela		0	0	0	0	0	0
Quanhara		0	0	0	0	0	0
Nankarobougou		9	8	17	0	0	0
Totaux		27	23	50	21	0	21
FEMELLE							
Kaboula		1	4	5	0	0	0
Nankarobougou		13	17	30	0	0	0
Totaux		14	21	35	0	0	0
TOTAL		41	44	85	21	0	21
MALE							
Kaboula		17	15	32	0	0	0
Mandela		0	0	0	0	0	0
Quanhara		0	0	0	0	0	0
Nankarobougou		8	12	20	0	0	0
Totaux		25	27	52	0	0	0
FEMELLE							
Kaboula		15	16	31	0	0	0
Mandela		5	12	17	0	0	0
Quanhara		0	0	0	0	0	0
Nankarobougou		11	13	24	0	0	0
Totaux		31	41	72	0	0	0
TOTAL		56	68	124	0	0	0
TOTAL GENERAL		627	671	1298	468	0	468



La réforme des systèmes d'état civil - un momentum pour l'Afrique

Des initiatives internationales et régionales mise en place pour permettre les investissements à la transformation des systèmes et services d'état civil en Afrique:

- Programme africain accéléré des faits et des statistiques de l'état civil (APAI-CRVS, 2010)
- Conférences des Ministres en charge de l'état civil institutionnalisés par les Chefs d'Etat de l'Union Africaine (2012)
- Symposium africain pour le développement de la statistique (SADS) (2011 – 2015)
- Reconnaissance de la nécessité de données fiables sur les naissances et décès pour **l'amélioration de la santé maternelle et infantile** (Le Mécanisme de Financement Mondial en soutien à chaque femme chaque enfant – GFF) (2013)
- Lié à l'amélioration de la santé universelle, un intérêt renouvelé des donateurs avec des contributions de financement pour la **réforme des systèmes d'état civil** (BAD, BM, UE, GAC)
- **Investissements importants** au système de la gestion de l'identité et d'inscription sur les listes électorales avec une reconnaissance de l'état civil en tant que système source pour toutes données démographiques (ID4D de la BM, PNUD)
- **Objectifs de Développement durables**, Cible 16.9: D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances (2015)

Génération 2030 – l'Afrique a tout potentiel de profiter du dividende démographique avec des systèmes intégrés, efficaces et universels mise en place pour les faits et statistiques de l'état civil

**La sensibilisation des enfants dans
les écoles françaises par les équipes
de bénévoles Unicef :**

Les poupées Frimousses







TABURAN 26 NOMERATION

C	d	li
1. CANTONAS	2. CANTONAS	3. CANTONAS
4. CANTONAS	5. CANTONAS	6. CANTONAS
7. CANTONAS	8. CANTONAS	9. CANTONAS
10. CANTONAS	11. CANTONAS	12. CANTONAS

WELCOME